

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 15 novembre 2021 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour les immeubles suivants :

Premier endroit concerné

Adresse : 26 Brock Sud
Numéro de matricule : 9334-77-5440-5
Zone : RA-8

Nature de la première demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul latérale Sud du garage, qui est de 1.03 mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire cette norme de 0.17 mètre.

Second endroit concerné

Adresse : 161 Strathearn Nord
Numéro de matricule : 9334-09-4340-1
Zone : RB-2

Nature de la deuxième demande et effet de la dérogation

Autoriser la construction d'un agrandissement au-dessus du garage, lequel est situé à 4.86 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul arrière est de 6.1 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire la norme de 1.24 mètres.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 15 novembre, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca.

Fait à Montréal-Ouest, ce 20 octobre 2020.

Claude Gilbert
Greffier